



MAIRIE
DE
CASTILLON DU GARD

Service : Secrétariat Général
Tél : 04.66.37.69.67
Réf : CM_21_01_2025

DOCUMENTS
N° 1 à 3

PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 JANVIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-et-un janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de CASTILLON-DU-GARD, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Madame Muriel DHERBECOURT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DHERBECOURT ; J. VALLESPI ; T. DEVILLE ; D. COLAS ; M. SORET ; C. GOUMENT ; C. MACRON ; P. COCHE ; B. GIANNELLONI ; L. LUSTREMANT ; C. ROUSSEL

PROCURATION : B. PEYRO à C. GOUMENT

ABSENTS EXCUSES : B. PEYRO ; N. ANDREOLI ; L. LOPEZ ; C. NAVATEL ;

ABSENTS NON EXCUSES : S. DELCROIX ; G. VILAR ; N. LAFFON

Nombre de votants : 12

Madame le Maire ouvre la séance et accueille M. Benjamin GIANNELLONI qui se présente au conseil municipal

SECRETAIRE DE SEANCE :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Cedric ROUSSEL

Vote pour : Adopté à l'unanimité

I- **APPROBATION DU PROCES-VERBAL : séance du 12 décembre 2024**

Vote pour : Adopté à l'unanimité

II- DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

Vu l'article L2122-21 du CGCT

Vu les délégations accordées à Madame le Maire par délibération du conseil municipal n°14_2020 en date du 27 mai 2020.

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par le maire en vertu de cette délégation ;

- Dépenses :

Objet	Tiers	Montant TTC	Date engagement	Nature pièce
Vêtements ASVP	Habimat	319.30	12/12/2024	Devis
Etude hydraulique Mas Raffin	CEREG	4620.00	17/12/2024	Devis
Balai ciseaux	HOSOH	105.76	19/12/2024	Devis
Renouvellement réseau AEP	SAUR	77119.20	09/01/2025	Devis
Etude de sol	LIANAKA	1416.00	26/07/2024	Devis
Réparation Ford Transit	CITROEN	1163.42	18/07/2024	Devis

Vu les décisions,
Où Madame le Maire,

Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire prises dans le cadre de ses fonctions.

III- DELIBERATIONS

1	Garantie d'emprunt – Grand delta habitat	D01_2025
---	--	----------

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport établi par Madame le Maire,

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2305 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 165796 en annexe signé entre : GRAND DELTA HABITAT ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITE,

DÉCIDE

Article 1 : L'assemblée délibérante de COMMUNE DE CASTILLON accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 900 683,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 165796 constitué de 3 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 900 683,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

2	Vente d'une partie parcelle C1803 – Chemin du Moulin à vent	D02_2025
---	---	----------

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les délibérations n°49_2024 et 78_2024 portant la vente d'une partie de la parcelle C1803 au chemin du Moulin à vent au profit de M. WOJTERA Yann,
Vu le nouveau projet de division dressé par le cabinet Global Geo-Expert en date du 09 décembre 2024.

Considérant que Madame le Maire rappelle aux membres présents qu'un garage a été construit sur une partie de parcelle C1803 appartenant à la commune.

Considérant la demande de M. WOJTERA Yann de régulariser la situation.

Considérant que sur la parcelle C1803 il y a un chemin rural désaffecté qui ne désert que la maison de M. WOJTERA Yann,

Considérant la volonté de M. WOJTERA Yann de rajouter la partie du chemin à cet acquisition.

Considérant qu'il n'y a pas lieu de prévoir le déclassement du chemin rural désaffecté.

Madame le Maire propose la vente de la partie de la parcelle c1803 de 444 m2 (suivant plan du géomètre).

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- De donner son accord pour la vente d'une partie de la parcelle c1803 de 444m2 au prix de 50 euros/m2 soit 22 200 euros.
- De dire que les frais seront à la charge de l'acquéreur.
- D'annuler les délibérations n°49_2024 et 78_2024.

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour l'aboutissement de cette vente et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération

3	Vente d'une partie de la parcelle C n°3356 – Grand Delta Habitat	D03_2025
---	--	----------

Le Conseil Municipal,

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'elle a été sollicitée par Grand Delta Habitat pour l'acquisition d'une partie de la parcelle C 3356 au vu de son rayonnement sur le projet « le roc de Bonelli » qui repose actuellement sur les parcelles C n°3353 et 3354.

Elle précise qu'il s'agit d'une bande de terrain jouxtant la parcelle C3354 qui a été intégrée dans le permis de construire de Grand Delta Habitat.

APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ ET PROCÉDÉ AU VOTE A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE

- Donner son accord pour céder une partie de la parcelle C3356 à un euro symbolique.
- Dire que l'ensemble des frais inhérents à cette vente seront à la charge de Grand Delta Habitat.

AUTORISE

Madame le Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce morceau de terrain pour un euro symbolique.

INFORMATIONS DIVERSES :

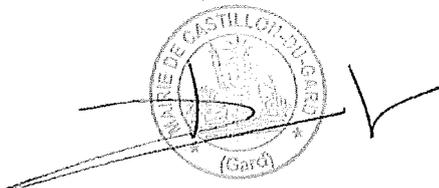
- Festivités 2025 - présentation du calendrier prévisionnel,
- SICTOMU - présentation des travaux de la déchèterie de Fournès
- Travaux maison Parsus – suivi projet

Madame le Maire clôt les débats, remercie l'ensemble du Conseil Municipal et lève la séance à 19h30

L'ensemble des délibérations est consultable en Mairie.

Le Maire
Muriel DHERBECOURT

Le secrétaire de séance
Cédric ROUSSEL



The image shows a stylized cursive signature of Cédric ROUSSEL.